

## **RFSO 1000191795 - 1000191766**

Question #8:

For R3 and R4, there is a requirement to demonstrate understanding and evidence of past solutions based on Bidder experience. Could the Crown please clarify whether for R3 and R4 it is acceptable to reference experience provided by Bidder Firm projects as well as Bidder firm resources and/or Sub-contractor resources?

Answer #8:

In order to ensure that Indigenous and Northern Affairs Canada (INAC) has company level capacity and expertise to provide strategic and technical services relating to the Request for Standing Offer Agreement, INAC will only consider experience by Bidder Firm projects for R3 and R4 requirements.

Question #9:

For R4.1 - 4.5, in order to achieve the maximum 13 points, there is a requirement that the Bidder "describes, qualifies/quantifies risks/challenges". Could the Crown please clarify what is intended by "qualifies/quantifies"? Will describing more than one (1) risk/challenge suffice to meet this requirement?

Answer #9:

For the criteria R4.1 to 4.5, the Crown considers that the risks/challenges described qualitatively can be qualified in a narrative manner and the risks/challenges described quantitatively can be quantified in a numeric manner. No, only one (1) example is not acceptable in order to obtain up to a maximum of thirteen (13) points. The Bidder will be able to obtain up to a maximum of thirteen (13) points only if it includes multiple examples, that is, at least two (2) examples.

## **DOC 1000191795 - 1000191766**

Question n° 8:

Pour R3 et R4, il est nécessaire de démontrer une compréhension et des solutions antérieures basées sur l'expérience du soumissionnaire. La Couronne pourrait-elle préciser s'il est acceptable pour R3 et R4 de faire référence à l'expérience fournie par les projets de l'entreprise ainsi qu'aux ressources de l'entreprise et/ou aux ressources du sous-traitant?

Réponse n° 8:

Afin de veiller à ce que Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) dispose d'une capacité et d'une expertise au niveau d'entreprise pour fournir des services stratégique et techniques liés à la demande d'offre à commandes, AANC tiendra compte uniquement de l'expérience des projets de l'entreprise pour les exigences R3 et R4.

Question n° 9:

Pour R4.1 - 4.5, afin d'atteindre le maximum de 13 points, il faut que le soumissionnaire « décrit et qualifie ou quantifie des risques/défis »? La description de plus d'un (1) risque/défi suffit-elle pour répondre à cette exigence?

Réponse n° 9:

Pour les critères de R4.1 à 4.5, la Couronne considère que les risques/défis décrits qualitativement peuvent être qualifiés de manière narrative et les risques/défis décrits quantitativement peuvent être quantifiés de manière numérique. Non, un (1) seul exemple n'est pas acceptable afin d'obtenir jusqu'à un maximum de treize (13) points. Le soumissionnaire pourra obtenir jusqu'à un maximum de treize (13) points seulement s'il inclut de multiples exemples, c'est-à-dire au moins deux (2) exemples.